SCHÉMA RÉCAPITULATIF DE L'EXERCICE « UNE ÉPICONDYLITE DE TROP… »

À l'issue de l'expérience que vous venez de vivre grâce à cet exercice pratique, vous devriez retenir les éléments suivants.

Une épicondylite de trop…

L'assignation temporaire

Q1-Q3 : un processus bien précis doit être suivi

Q2 : trois conditions à respecter :

1. La travailleuse ou le travailleur doit être raisonnablement en mesure d'accomplir le travail
2. Le travail proposé ne doit pas comporter de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur compte tenu de sa lésion
3. Le travail doit être favorable à la réadaptation du travailleur (art. 179, LATMP)

Q4 : le travailleur possède un droit de contestation en vertu des articles 37 à 37.3 de la LSST

Les troubles musculosquelettiques et l'ergonomie

Q5-Q6 : il faut souvent persévérer pour obtenir des données permettant d'établir l'existence d'un problème de SST

Q7 : convaincre l'employeur d'embaucher un ergonome nécessite la recherche de bons arguments

Q8 : l'intervention ergonomique devrait se réaliser paritairement avec la collaboration du responsable syndical en SST

La culture de prévention

Q9-10 : les mesures disciplinaires ne favorisent pas la culture de prévention

L'intervention en prévention comporte différentes étapes :

1. L'observation sur le terrain
2. L'établissement d'une liste des risques décelés
3. L'enquête auprès des travailleurs et des superviseurs
4. La documentation (lois, normes, bonnes pratiques)
5. La recherche de solutions
6. La préparation de la rencontre avec l'employeur
7. La rencontre avec l'employeur

Q11 : la rencontre avec l'employeur doit être bien préparée

© CSN, 2014. Tous droits réservés. — En collaboration avec TÉLUQ.